



## **Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !**

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Un dispositif gratuit opération tranquillité absence (OTA) des services de Police vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

### **L'opération tranquillité absence, qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la Police Municipale de Meulan-en-Yvelines et la Police nationale au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre. Ces patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

En cas d'anomalie comme une tentative d'effraction, une effraction ou un cambriolage, les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus. Ils peuvent être informés en personne ou par le biais d'une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation. Ainsi informés, les victimes et leurs proches restés sur place sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

### **L'opération tranquillité absence, comment ça marche ?**

Pour bénéficier du dispositif OTA, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Plusieurs possibilités :

- Sur place, au poste de Police Municipale de Meulan-en-Yvelines (07 rue des Ecoles 78250 Meulan-en-Yvelines). Pour gagner du temps, un formulaire; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande
- Lors de votre inscription, vous devez indiquer si votre domicile est équipé d'un système d'alarme et vous avez demandé à une personne de confiance de passer régulièrement afin d'éviter toute confusion avec un cambrioleur.
- En cas de retour anticipé, pensez à prévenir les forces de l'ordre !
- Quelques conseils avant de partir en vacances
- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels de votre téléphone fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne. N'indiquez pas vos dates sur votre messagerie !
- Ne diffusez jamais vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

### **En cas de cambriolage**

Si vous êtes victime d'un cambriolage, le premier réflexe à adopter est de prévenir immédiatement la police en appelant le 17.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, il est important de préserver les traces indices pouvant aider l'enquête : ne touchez à aucun objet et interdisez l'accès au lieu.

Une fois les constatations effectuées, faites opposition auprès de votre banque, si vos chèquiers et cartes de crédits ont été dérobés et déposez plainte au commissariat de police de Les Mureaux. Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet.

Une fois le dépôt de plainte effectué, déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Contre les **cambriolages,**  
les **bons réflexes !**

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

